

CHAPITRE IV

LE VOTE OBLIGATOIRE

Régis DANDOY, Pascal DELWIT, Jean-Benoît PILET

Introduction : la problématique contemporaine de l'abstention

Depuis vingt ans maintenant, nombre d'observateurs et d'acteurs politiques des démocraties s'alarment vis-à-vis d'un déclin brutal de la participation électorale. Toute élection est désormais examinée à l'aune non seulement des résultats qu'elle dévoile mais aussi du niveau de l'abstention. Dans la communauté des politologues, il est désormais commun d'épingler, dans plusieurs situations nationales, le *parti des abstentionnistes* comme la première formation dans leur Etat¹.

L'accroissement spectaculaire de l'abstention² est d'autant plus commenté qu'il est fréquemment associé, dans l'analyse, à l'affaiblissement des performances électorales des partis dits gouvernementaux ou centripètes au profit de partis anti-système ou centrifuges, notamment d'extrême-droite. On assisterait en parallèle à l'élévation de l'abstention électorale et au choix croissant en faveur de formations politiques qualifiées de protestataires, d'anti-système ou d'essence séparatiste³. Analysant les élections européennes de juin 1999, Offerlé dénombrerait ainsi 72% d'électeurs ayant « utilisé une rhétorique anti-appareils politiques »⁴.

Ces deux phénomènes renvoient alors eux-mêmes au thème de la légitimité de l'élection et, donc, du régime de démocratie représentative⁵. Plus la participation est élevée, plus est légitime la démocratie considérée.

¹ CHICHE J., DUPOIRIER E., dans PERRINEAU P., YSMAL C., 1998, p. 141 et HERAN F., dans CAUTRES B., MAYER N., 2004, p. 351.

² DELWIT P., dans HASTINGS M., DE WAELE J.-M., 2007.

³ REIF K., in REIF K., 1985, p. 2.

⁴ OFFERLE M., 1999, p. 39.

⁵ PURDAM K., FIELDHOUSE E., KALRA V., RUSSELL A., 2002, 14 et REIF K., 1984, p. 245.

A contrario, un fort abstentionnisme rend moins légitime et/ou moins robuste le système démocratique.

Les interprétations relatives à cet affaiblissement de la participation électorale sont extrêmement nombreuses⁶. Sans être mutuellement exclusives, les points d'ancrage mis en évidence dans la littérature diffèrent sensiblement selon les auteurs. Dans une enquête réalisée au début des années nonante, Andolfatto avait isolé pas moins de sept profils d'abstentionnistes : de *condition*, de *doctrine*, de *conjoncture*, d'*errance*, de *combat*, de *raison* et de *réserve*⁷.

L'abstentionnisme de condition est celui sur lequel se sont sans doute penchés le plus d'auteurs. La participation serait d'autant plus forte que sera élevé le capital social, et inversement. L'inégalité devant la participation électorale a été maintes fois soulignée. Et dans un temps de précarisation de la condition du salariat⁸, de chômage élevé et d'inégalités socioéconomiques croissantes, il ne serait pas étonnant de découvrir la montée de cet abstentionnisme de *condition sociale*. Mais, d'autres données ont été avancées.

Le fait est bien connu, la participation électorale tient aussi dans l'essence des scrutins. Depuis les travaux dédiés aux *mid-terms elections*, aux élections intermédiaires⁹ ou aux *second order elections*¹⁰, la littérature en science politique a clairement établi des différences notables sous l'angle de la participation électorale. Ces taux différenciés tiennent dans la *considération* envers le scrutin. Les élections de premier ordre sont vécues et perçues par l'électorat comme les plus cruciales, et donc, celles pour lesquelles ils sont le plus à même de se mobiliser. Les élections de deuxième ordre sont reçues avec moins d'intensité sinon parfois de l'indifférence complète. Elles génèrent de la sorte une mobilisation nettement moins marquée¹¹.

Au-delà de l'essence différente des scrutins, l'ampleur de la participation électorale ou de l'abstention tient aussi à la polarisation de la campagne.

⁶ SUBILEAU F., TOINET M.-F., 1993.

⁷ ANDOLFATTO D., 1992.

⁸ CASTEL R., 1995.

⁹ PARODI J.-L., 2004.

¹⁰ REIF K., SCHMITT H., 1980 et McALLISTER L., 2004.

¹¹ RALLINGS C., THRASHER M., 2005 et DELWIT P., POIRIER P., 2005.

Comme l'avait déjà épinglé André Siegfried¹² au début du vingtième siècle, en distinguant les *élections d'apaisement* des *élections de combat*, la mobilisation est elle-même liée à l'acuité de la compétition électorale. Isolant la très faible mobilisation électorale au scrutin britannique de 1997, plusieurs politistes ont rappelé cette dimension et la perception d'une élection jouée d'avance dans l'esprit de nombreux citoyens¹³. Dans les scrutins majoritaires, les circonscriptions jouées d'avance génèrent une très faible mobilisation¹⁴.

Des déterminants d'ordre sociodémographiques apparaissent cruciaux dans le rapport à la participation électorale. Le niveau de capital scolaire retient désormais particulièrement l'attention. Van Egmond, de Graaf & Van Der Eijk l'identifient pour attester les différences de participation électorale dans le cas hollandais¹⁵. Soulignons toutefois l'existence d'un conflit d'interprétation. Si nombre d'auteurs soulignent le rapport au capital scolaire comme élément distinctif parmi les niveaux de participation, d'autres mettent en évidence une élévation tendancielle du capital scolaire et ... de l'abstention. Aussi, si le niveau de diplôme se décline comme un élément discriminant dans la participation électorale, il ne serait pas l'élément principal, à même d'expliquer l'élévation des taux d'abstention électorale. Ou alors, l'approche consisterait à observer une chute drastique de la participation électorale parmi les catégories sociales à faible capital social et / ou scolaire¹⁶.

Cette problématique renvoie au développement de l'individualisme, interprété dans toutes ses dimensions. La première, valorisée, concerne la liberté de l'individu : celle de choisir de voter ou non. En la matière, les électeurs seraient plus exigeants. « *Les citoyens des sociétés modernes votent de moins en moins par devoir et par principe, ils veulent être convaincus qu'ils ont de bonnes raisons d'aller voter avant de se déplacer aux urnes. Le vote se rationalise et s'individualise, ce qui fait à la fois sa grandeur mais aussi sa fragilité* » pointe Pierre Bréchon¹⁷. Sous cet angle, la participation électorale des jeunes générations inquiète fortement les

¹² SIEGFRIED A., 1964.

¹³ PATTIE C., JOHNSTON R., 2001, p. 287.

¹⁴ DUVERGER M., 1992.

¹⁵ VAN EGMOND M., DE GRAAF NAN D. & VAN DER EIJK NAN D., 1998.

¹⁶ PACEK A., RADCLIFF B., 1995, p. 138.

¹⁷ BRECHON P., 2002.

autorités politiques de nombre d'Etats démocratiques et focalise l'attention des politologues¹⁸.

Ces explications s'inscrivent le plus souvent dans des approches dites de *choix rationnel* également mises en avant par Narud et Valen¹⁹ dans le cas norvégien, et développées théoriquement par Blais²⁰, mais que conteste vigoureusement Crepaz : « *When people vote, they hardly do so on a narrow rational basis* »²¹.

Plus globalement, la montée de l'individualisme est fréquemment associée au déclin des structures d'encadrement social, culturel ou politique. Or, ces structures sont souvent des véhicules de la mobilisation, en ce compris électorale. Radcliff et Davis ont ainsi montré l'impact de la force du mouvement ouvrier et de ses organisations dans le taux de participation aux élections. Plus hauts sont les taux de syndicalisation, plus élevés sont les niveaux de participation électorale²². Or, pour ne reprendre que l'exemple syndical ou des partis politiques²³, les taux de syndicalisation ou d'adhésion sont tendanciellement déclinants et la mobilisation électorale en serait affectée²⁴.

Même si l'abstention systématique est toujours minoritaire, il reste qu'elle semble augmenter dans le temps, ce qui confirmerait une autre explication de l'affaïssement de la participation électorale : l'accroissement de postures de retrait de la société ou de la vie politique²⁵. La croissance de l'abstention serait un signe de l'indifférence voire de la méfiance envers « le » politique et ses acteurs conventionnels, les partis. Ceux-ci sont aujourd'hui les plus mal aimés parmi les organisations et les institutions sociales et politiques. Leur incapacité supposée à agir sur la première préoccupation des citoyens, l'emploi et le chômage, a conduit à un désenchantement qui s'est traduit dans les urnes²⁶. Franklin en fait son hypothèse centrale : « *My basic contention is simple : people vote in order to affect the outputs of government in ways there are meaningful to them.*

¹⁸ BOUT DE L'AN C., GREFFET F., 2004, et BIRCH S., WATT B., 2004.

¹⁹ NARUD HANNE M., VALEN H., 1996.

²⁰ BLAIS A., 2000.

²¹ CREPAZ M., 1990.

²² RADCLIFF B., DAVIS P., 2000.

²³ MAIR P., VAN BIEZEN I., 2000.

²⁴ WATTENBERG M. P., 2002.

²⁵ DESESQUELLES A., 2004.

²⁶ MAYER N., PERRINEAU P., 1992, p. 143.

Low turnout thus reflects a paucity of choices for a lack of evident connection between electoral choice and policy change »²⁷.

Quels sont les impacts de ce recul de la participation électorale ? Nous l'avons mentionné, la légitimité du scrutin et du régime serait affectée. Mais il en va de même des résultats. La volatilité électorale est moins importante pour saisir un résultat que le niveau de participation. Marc Swyngedouw a ainsi pointé en quoi la victoire des partis de la gauche plurielle en France à l'élection de 1997 avait été acquise grâce une mobilisation meilleure de leurs électeurs que les formations de centre-droite²⁸. Comme le souligne Bernard Dolez, « à l'heure où les abstentionnistes sont parfois plus nombreux que les votants, cela nous rappelle que l'issue d'un scrutin dépend tout autant des électeurs qui restent à l'écart des urnes que de ceux qui choisissent de prendre part au vote »²⁹.

Examiné dans une perspective globale, quel est l'impact supposé d'un affaïssement de la participation électorale ? Analysant les résultats électoraux dans dix-neuf démocraties entre 1950 et 1990, Pacek et Radcliff isolent une corrélation entre le niveau de participation et les résultats : plus l'abstention est basse, plus le score pour les partis de gauche est élevé³⁰. *A contrario*, plus la participation est faible, moins important est le total des votes pour les partis de gauche. Le phénomène serait d'autant plus marquant que nous avons affaire à des formations de gauche étroitement associées et dépendantes du vote de la classe ouvrière traditionnelle. En d'autres termes, les partis de gauche seraient tendanciellement les victimes de la croissance de l'abstention.

Face à ce qui est présenté comme une déferlante de l'abstention, plusieurs responsables scientifiques et politiques se sont interrogés sur les *remèdes*.

Un grand volet des propositions s'est articulé autour de solutions techniques : ouverture plus large des bureaux de vote, voté différé, vote postal, vote électronique, vote Internet, voire vote SMS. Une voie plus audacieuse consiste à prôner un changement du système électoral dès lors que le mode de scrutin de type proportionnel dégagerait des taux de participation électorale plus élevés que les modes de scrutins mixtes ou

²⁷ FRANKLIN M.N., 1999, p. 206.

²⁸ SWYNGEDOUW M., 2000.

²⁹ DOLEZ B., 2000.

³⁰ PACEK A., RADCLIFF B., op. cit.

majoritaires aux élections nationales³¹; de 4,5 points - majoritaire uninominal - à 11,5 points - majoritaire plurninominal³². Mais dans le domaine de la contrainte institutionnelle, la posture la plus radicale vise à l'introduction ou la réintroduction de l'obligation de vote. Arend Lijphart, en particulier, a animé le débat scientifique en promouvant cette solution face la montée de l'abstention : « *Compulsory voting cannot solve the entire conflict between the ideals of participation and equality, but by making voting participation as equal as possible, it is a valuable partial solution* »³³.

La question du vote obligatoire nous conduit directement à un petit village qui résiste... la Belgique. A vrai dire, la Belgique n'est pas seule. Le Grand-Duché de Luxembourg ou la Grèce vivent aussi sous le régime du vote obligatoire. Cette longue tradition (Cf. infra) a épargné l'Etat belge de la chute de la participation électorale. Compte tenu de l'obligation de vote, l'abstention est sensiblement plus faible en Belgique que dans les Etats où le vote n'est pas obligatoire (Cf. Tableau 1).

Tableau 1 : Taux de participation aux élections fédérales en Belgique

2003	91,63
1999	90,58
1995	91,15
1991	92,71
1987	93,37
1985	93,59
1981	94,56

Comment les Belges et, en particulier, les Wallons voient-ils cette singularité ? Comme un anachronisme, comme une modernité ou plus, trivialement, comme une contrainte morale intériorisée ? Que feraient-ils si l'obligation de vote était abandonnée ?

Pour répondre à ces questions, et après avoir dressé le contexte dans lequel le vote obligatoire peut être perçu aujourd'hui, nous aborderons la

³¹ LIJPHART A., 1997, p. 7-8; CREPAZ M., op. cit., p. 193.

³² BLAIS A., CARTY R.K., 1990, p. 175.

³³ LIJPHART A., op. cit., p. 11.

contribution en deux temps. En première étape, nous reviendrons sur l'histoire même du vote obligatoire en Belgique et les débats que cette règle a générés dans l'espace temps contemporain. Dans une seconde étape, nous analysons comment les Belges perçoivent l'obligation de vote et ce que pourrait être leur comportement si celle-ci était levée.

Le vote obligatoire en Belgique

Aux origines du vote obligatoire en Belgique

Le vote obligatoire a été introduit dans la législation belge à la fin du dix-neuvième siècle. A cette époque, le parlementarisme belge se déclinait sous la forme d'un régime clairement élitare, réservant la participation politique à une faible part de la population. Pour les élections parlementaires nationales, le droit de vote était attribué aux citoyens âgés de 21 ans et plus, et payant un cens d'au moins 20 florins³⁴. En 1878, étaient venus s'ajouter des critères capacitaires pour les élections communales. Le droit de suffrage pouvait être obtenu via la réussite à un examen électoral. On dénombrait alors 136.755 votants³⁵. Dès les années 1860, le passage au suffrage universel devint l'une des problématiques cruciales, sinon la question centrale, en politique belge. Les partisans de la démocratisation des élections se trouvaient parmi les libéraux progressistes, emmenés par la figure emblématique de Paul Janson. Dans ce combat, leur allié le plus fidèle sera le parti ouvrier belge (POB), créé en 1885. Au sein du parti catholique, une frange était aussi gagnée aux idéaux démocratiques. Les opposants agrégeaient surtout les libéraux doctrinaires et les catholiques conservateurs.

Finalement, cette lutte aboutit en 1893 au suffrage universel masculin tempéré par le vote plural. Le nouvel article 47 de la constitution donnait le droit de vote à tous les citoyens de sexe masculin. Une ou deux voix supplémentaires pouvaient être accordées à certaines franges de la population. Les pères de famille âgés d'au moins 35 ans et propriétaires d'un logement pour lequel ils devaient verser au moins 5 francs d'impôts, les propriétaires d'un immeuble valant au moins 2000 francs, et ceux recevant une rente d'au moins 1000 francs obtenaient une voix de plus.

³⁴ MAGNETTE P., LUYTEN D., dans GUBIN E., NANDRIN J.-P., GERARD E. et WITTE E., 2003.

³⁵ VAN EENOO R., dans GUBIN E., NANDRIN J.-P., GERARD E. et WITTE E., op. cit.

Une seconde voix supplémentaire était conférée sur la base de critères capacitaires³⁶. L'électorat passa de la sorte de 136.755 électeurs à 1.370.687 (853.628 ayant une voix, 293.678 deux et 223.381 trois)³⁷.

En complément à cette décision, l'obligation de vote fut instaurée, après avoir déjà été débattue en 1858, en 1865 et en 1887. En 1893, la Belgique devint le premier pays à introduire cette règle sur l'ensemble de son territoire³⁸. Son adoption ne se fit toutefois pas sans discussions. La plupart des progressistes (libéraux et socialistes) et la majorité du camp catholique défendaient cette mesure. Mais les libéraux doctrinaires et quelques catholiques conservateurs qui avaient milité contre le suffrage universel tentèrent d'empêcher son instauration³⁹.

Du côté des promoteurs de l'obligation de voter, l'un des principaux arguments était (déjà) la lutte contre l'abstention. Le taux de participation naviguait alors entre 30 % et 40 % des inscrits. En 1843, il avait atteint même un plancher de 14 %⁴⁰. Avec l'extension du droit de suffrage, les dirigeants politiques craignaient que de nombreux nouveaux électeurs, peu intéressés par la chose publique, ne se déplacent pas pour voter. Le vote obligatoire, assorti de sanctions, résoudrait ce problème.

La deuxième motivation du vote obligatoire, et sans doute celle qui fut la plus déterminante, était la crainte des électeurs radicaux. Les conservateurs redoutaient que les plus modérés parmi les électeurs soient plus enclins à rester chez eux le jour de l'élection tandis que les plus radicaux, principalement au sein du mouvement ouvrier, iraient voter. Pour décliner les arguments de l'époque, « *ce sont les éléments les plus conservateurs, dans le sens large du terme, qui s'abstiennent, ce sont des braves gens, indifférents ou timides. Ils ne songent pas qu'en agissant de la sorte, ils cèdent le haut du pavé aux excessifs et aux violents qui eux n'ont jamais besoin d'être poussés à se rendre au scrutin* »⁴¹. Cette crainte était d'autant plus forte que la conquête du suffrage universel avait été

³⁶ Elle était accordée aux citoyens porteurs d'un diplôme universitaire et à ceux ayant terminé avec fruit leurs études secondaires supérieures.

³⁷ VAN EENOO R., op. cit., p. 60.

³⁸ STENGERS J., 1990.

³⁹ A la Chambre des représentants, le vote obligatoire fut approuvé par 94 voix (la majorité des élus du parti catholique et de la gauche progressistes en plus de quelques libéraux doctrinaires) contre 38 (la majorité des libéraux doctrinaires, trois membres du parti catholique et trois de la gauche progressiste), et deux abstentions.

⁴⁰ DEWACHTER W., 1967, p. 79.

⁴¹ DUPRIEZ L., 1901, p. 119.

teintée de diverses démonstrations de force du mouvement ouvrier. La grève générale et des manifestations étaient régulièrement utilisées. En particulier, les grèves d'avril 1893, qui se terminèrent par des affrontements violents et le décès de plusieurs manifestants, impressionnèrent les dirigeants conservateurs⁴². Le mouvement socialiste ne cachait d'ailleurs pas son intention de se servir du suffrage universel pour réformer en profondeur la société⁴³. Pour eux, il s'agissait d'une étape centrale dans la prise du pouvoir par des moyens non révolutionnaires⁴⁴. Pour la droite catholique, qui soutenait massivement le vote obligatoire, il fallait à tout prix éviter de laisser le champ libre au mouvement ouvrier du fait de l'apathie électorale des plus modérés.

Enfin, les intérêts partisans étaient évidemment pris en compte. Dans le camp catholique, traditionnellement mieux ancré dans les zones rurales, le vote obligatoire devait permettre de s'assurer le vote des paysans. Il fallait que ces électeurs, supposés fidèles, ne rechignent pas à se déplacer jusqu'au bureau de vote. Le POB et les libéraux progressistes voyaient aussi cette mesure comme une bonne manière d'optimiser leur potentiel électoral étendu suite à l'adoption du suffrage universel. Ces deux formations redoutaient que la fraude électorale, l'intimidation ou l'influence dont pouvait disposer certains notables - les patrons ou le clergé -, ne soient utilisées pour inciter certains citoyens à ne pas se déplacer jusqu'au bureau de vote.

En revanche, parmi les opposants au vote obligatoire, était brandi le spectre de l'Etat tentaculaire. Pour les libéraux doctrinaires et certains catholiques conservateurs, l'obligation de voter était perçue comme une contrainte supplémentaire imposée par un Etat trop puissant, restreignant la liberté individuelle. Charles Woeste, l'un des plus virulents opposants à cette nouvelle règle, illustre bien ce point de vue en parlant de « *l'obligation qui nous presse, qui voudrait nous étouffer* »⁴⁵. On retrouve aussi cette position de défense de la liberté individuelle chez ceux pour lesquels l'abstention est un droit permettant au citoyen de manifester son mécontentement à l'égard de la politique et des options qui lui sont proposées sur le bulletin de vote.

⁴² MABILLE X., 1997.

⁴³ DELWIT P., 2003.

⁴⁴ BERGOUNIOUX A., MANIN B., 1979 & DELWIT P., 1994.

⁴⁵ DUPRIEZ L., op. cit., p. 121.

Les mises en cause du vote obligatoire en Belgique

Entre la fin du dix-neuvième siècle et les années 1970, le vote obligatoire fut l'objet d'un consensus passif dans la classe politique et la société belges. Dans le dernier quart de siècle, un débat fut cependant lancé sur l'opportunité de maintenir le principe de l'obligation de vote. Deux raisons sont à l'origine de ces réflexions nouvelles. D'une part, les Pays-Bas abolirent l'obligation de voter en 1970. Or, les évolutions institutionnelles néerlandaises sont fort suivies en Belgique, tout particulièrement en Flandre. Cette réforme chez le voisin du Nord inaugura des réflexions nouvelles en Belgique. Par ailleurs, de nouveaux partis régionalistes (la Volksunie, le Rassemblement Wallon et le Front Démocratique des Francophones) firent leur apparition dans les années 1960 et connurent un succès grandissant dans la décennie suivante⁴⁶. Outre des revendications d'essence régionaliste ou linguistique, les programmes de ces formations comportaient des préoccupations de type *New Politics*⁴⁷ : les questions environnementales, de qualité de vie, mais aussi de démocratie directe et de *dépilarisation* de la société belge. Dans cette optique, divers élus de la Volksunie et du Rassemblement Wallon se firent les relais de la mise en cause du vote obligatoire en Belgique.

Dans les années quatre-vingt, les velléités de suppression du vote obligatoire s'étendirent à d'autres partis. ECOLO, le parti vert francophone, et Agalev, son alter ego flamand, inscrivirent ce point à leur programme dès le début de cette décennie⁴⁸. En 1985, le Partij voor vrijheid en vooruitgang (PVV, libéral flamand) fit de même. Bien que présent dans tous ces programmes, le vote obligatoire n'était pourtant pas l'objet de vifs débats sur la place publique. Les choses évoluèrent au début des années nonante. A ce moment, Guy Verhofstadt prit la tête du PVV qu'il transforma en VLD (Vlaamse Liberale en Democraten). Outre cette nouvelle appellation, le futur Premier ministre imprima fortement sa marque sur le programme de son parti en matière de droit électoral. Le passage de la démocratie représentative à ce qu'il nomme la « Démocratie du citoyen » (*Burgerdemocratie*) était un axe central du programme du VLD. Cela se traduisit par l'inscription de plusieurs modifications du système électoral comme le passage au scrutin majoritaire, l'élection directe des leaders d'exécutifs et des bourgmestres, ainsi que la suppression du vote obligatoire. La promotion de ce dernier point par le

⁴⁶ Voir PILET J.-B. dans DELWIT P., 2005 et VAN HAUTE E., dans DELWIT P., 2005.

⁴⁷ MULLER-ROMMEL F., 1989.

⁴⁸ Programme ECOLO de 1981 et Programme Agalev de 1985.

président d'un des grands partis traditionnels permit à la discussion d'entrer réellement dans l'espace médiatique. En l'espèce, tous les partis furent amenés à prendre explicitement position. Dans l'espace francophone et en Flandre, les deux familles dominantes - socialiste et social-chrétienne - marquèrent leur volonté de maintenir le vote obligatoire. Le SP, le PS, le CVP et le PSC furent d'ailleurs rejoints en 1995 par un ancien défenseur de l'abolition, ECOLO. Pour leur part, les libéraux francophones (PRL) apparaissent divisés sur la question. En 1995, le programme du PRL prend comme plus petit commun dénominateur de demander l'ouverture du débat au parlement sur ce point, sans préciser dans quelle direction le PRL souhaitait mener les discussions⁴⁹. Mais l'arrivée de Louis Michel à la tête du parti change la donne : la ligne officielle est de défendre le vote obligatoire : « Selon moi, ce droit est inséparable d'un devoir : le vote est aussi un devoir exercé au nom et au profit de la société. C'est la raison pour laquelle je demeure attaché au principe de l'obligation de vote »⁵⁰. Quant à l'extrême-droite flamande, bien que relativement discrète sur la question, elle se prononça en faveur de la suppression du vote obligatoire comme en atteste une proposition de loi déposée en 1994 par son chef de file, Filip Dewinter⁵¹.

De façon intéressante, les arguments mobilisés au cours des années nonante sont assez proches de ceux entendus un siècle plus tôt lors de l'adoption du vote obligatoire. Dans le camp des abolitionnistes, l'argument central est le même qu'un siècle auparavant : la liberté du citoyen. Le fer de lance en la matière est le parti libéral flamand (VLD) pour qui « *nul ne peut être obligé à choisir ses représentants contre son gré* »⁵². Les partisans de la règle font, eux-aussi, appel au même répertoire que leurs prédécesseurs de la fin du dix-neuvième siècle. En obligeant les Belges à s'exprimer lors des élections, la démocratie belge en sortirait renforcée. Le vote obligatoire permettrait que la voix du peuple évite de laisser le pouvoir à une élite. Les propos inscrits dans le programme des socialistes flamands pour les élections de 1995 illustrent parfaitement ce point de vue. Pour le SP, « *le vote obligatoire permet de veiller à ce que le Parlement ne soit pas comme la Société Générale où seule une minorité*

⁴⁹ Programme PRL-FDF, *Il y a du changement dans l'air*, 1995.

⁵⁰ MICHEL L., in DELWIT P., DE WAELE J.-M., 1998.

⁵¹ Document parlementaire 48K1332, Chambre des représentants, 28/02/1994 (signataire : Dewinter, Filip – Vlaams Blok).

⁵² Texte du congrès du VLD De bugerdemocratie, Gand, 22-24/11/1993, p. 11.

*de riches actionnaires détient le pouvoir ... grâce à l'absence d'une majorité de petits actionnaires »*⁵³.

Comme en 1893, la question de l'abstention est au cœur du débat dans les années nonante. Toutefois, à l'inverse de ce qui se passait à la fin du dix-neuvième siècle, la non-participation aux élections est, cent ans plus tard, un problème hypothétique et non plus réel en Belgique. En effet, comme nous l'avons pointé, le vote obligatoire a permis de maintenir des taux de participation très élevés, en décalage avec les évolutions dans d'autres pays européens. La crainte d'un fort abstentionnisme dans l'hypothèse de la suppression du vote obligatoire est très présente dans l'esprit des décideurs. L'exemple de pays voisins les préoccupe fortement. Pour les partisans du maintien, il serait paradoxal de mettre fin au vote obligatoire au moment même où plusieurs responsables politiques et journalistes étrangers s'intéressent à la mesure telle que pratiquée en Belgique pour juguler la *vague abstentionniste*.

Pour les sociaux-chrétiens et des socialistes, la problématique de l'abstention prend une connotation particulière. La fin du vote obligatoire aboutirait à une participation beaucoup plus ténue des citoyens aux capital social et culturel les plus faibles : « [le vote obligatoire] *est la meilleure garantie de la prise en compte de chacun dans notre système démocratique. Il évite la mise à l'écart et assure que les moins éduqués, des plus faibles restent encore à l'agenda politique* »⁵⁴. Pour l'ancien vice-Premier ministre Herman Van Rompuy (CVP), « *il faut bien se rendre compte que ce sont les groupes de revenus les plus faibles qui renonceront les premiers à exercer leur droit de vote* »⁵⁵.

La raison principale qui avait mené à l'adoption du vote obligatoire en 1893 était d'éviter que les électeurs les plus radicaux, donc les plus mobilisés, ne fassent basculer le rapport de forces politique. Dans le camp conservateur, la peur du mouvement ouvrier était forte. Un siècle plus tard, la crainte de l'impact potentiel du vote obligatoire sur le rapport de forces entre partis est encore bien présente dans le débat mais d'une toute autre manière. Fin du dix-neuvième siècle, c'était un mouvement ouvrier radical mais démocratique qui effrayait le pouvoir en place. Dans la période contemporaine, il est question des partis anti-système, plus particulièrement de l'extrême-droite flamande (Vlaams Blok). Face à cette

⁵³ Programme SP, *De Versterkte Democratie*, 1995, p. 32.

⁵⁴ SP, Toekomstcongres, 1998.

⁵⁵ VAN ROMPUY H., 1993, p. 75.

menace, le vote obligatoire n'est plus forcément vu comme la solution mais comme l'une des causes du problème. Pour les parlementaires de la Volksunie, « *les électeurs qui ne souhaitent pas participer au scrutin votent inconsidérément ou, par réaction contre l'obligation de vote, apportent leurs suffrages, sans partager eux-mêmes ces idées, à des partis qui défendent les thèses les plus extravagantes ou les plus extrémistes, et perturbent ainsi le fonctionnement normal de la démocratie* »⁵⁶. Le VLD s'inscrit dans le même raisonnement : « *L'obligation de vote génère notamment un comportement électoral marqué par le mécontentement et le rejet de la politique* »⁵⁷. Pour autant, cette opinion n'est pas nécessairement vérifiée (Cf. infra).

Les Belges et le vote obligatoire

Quel jugement les Belges portent-ils sur le vote obligatoire ? Iraient-ils toujours voter si l'obligation qui leur est faite de se rendre aux urnes le jour d'un scrutin était levée ?

Il est bien sûr difficile de répondre à une supputation. La question soumise aux sondés est virtuelle. Il n'en reste pas moins qu'elle permet d'évaluer de façon globale le rapport au vote et à l'obligation qui y est assortie.

Interrogés sur leur comportement dans l'hypothèse de la suppression de l'obligation de vote⁵⁸, plus de 39% des Belges affirment, en 2003, qu'ils se rendraient *toujours* aux urnes lors des élections nationales. Ce chiffre est significatif mais en claire diminution par rapport à 1999.

En effet, en 1999 près de la moitié des répondants signalaient qu'ils continueraient inconditionnellement à voter. Il y a ainsi un recul de huit points quatre ans plus tard. De manière quasi similaire, le nombre de répondants qui affirment qu'ils n'iraient plus *jamais* voter s'est accru de plus de huit points entre 1999 et 2003, s'établissant désormais à 29,5% de la population. Si la catégorie « *J'irai toujours voter* » est toujours de loin

⁵⁶ Document parlementaire 48K1756, Chambre des représentants, 15/03/1995 (signataires : Sauwens, Johan, Anciaux, Vic, Caudron, Johan, Lauwers, Herman, Olaerts, Hugo, Van Grembergen, Paul et Van Vaerenbergh, Etienne – VU).

⁵⁷ Document parlementaire 48K1768, Chambre des représentants, 23/03/1995 (signataires : Dewael, Patrick, Chevalier, Pierre, Denys, André, Gabriels, Jaak et Verhofstadt, Guy – VLD).

⁵⁸ La question est formulée dans les termes suivants : « *Si le vote n'était plus obligatoire aux élections nationales en Belgique, iriez-vous toujours voter, la plupart du temps voter, parfois voter, jamais voter ou vous ne savez pas encore ?* ».

la plus importante, ces quelques 30% de répondants qui affirment ne plus jamais se rendre aux urnes sont représentatifs d'une évolution non négligeable.

Tableau 2 : Comportement des Belges dans l'hypothèse de la suppression de l'obligation de vote

	2003	1999	Evolution
Toujours	39,30%	47,30%	- 8,0 points
La plupart du temps	14,30%	14,90%	- 0,6 points
Parfois	14,40%	11,50%	+ 2,9 points
Jamais	29,50%	21,50%	+ 8,0 points
Ne sait pas	2,50%	4,60%	- 2,1 points

Pondéré par âge, sexe et éducation

Au plan régional, les différences restent importantes. Elles témoignent de manière quasi uniforme de cette diminution par rapport à 1999. La Flandre est la région belge où le nombre d'individus (35,9 %) affirmant qu'ils se rendraient toujours aux urnes est le plus faible, soit un score inférieur de près de 10 points à la Région bruxelloise, où une grande proportion des répondants exerceraient systématiquement leur droit de vote (44,7 %).

Néanmoins, l'affaïssement des participationnistes systématiques est corroboré dans les trois Régions, et principalement à Bruxelles (-14,3 points), par rapport à 1999. En parallèle, le nombre d'abstentionnistes structurels s'est accru dans les trois Régions du Royaume. Il se fixe à 30,9 % en Flandre, à 27,9 % en Wallonie et à 25,5 % à Bruxelles.

Tableau 3 : Comportement dans les régions dans l'hypothèse de la suppression de l'obligation de vote

	Flandre	Wallonie	Bruxelles
Toujours	35,9% (42,9%)	43,9% (51,3%)	44,7% (59,0%)
La plupart du temps	16,1% (17,9%)	11,5% (9,4%)	13,0% (15,7%)
Parfois	14,6% (14,1%)	13,9% (10,0%)	14,9% (10,4%)
Jamais	30,9% (25,1%)	27,9% (29,3%)	25,5% (14,9%)
Ne sait pas	2,50%	2,80%	1,90%

Entre parenthèses: le score en 1999 - Pondéré par âge, sexe et éducation

Suppression de vote et profils sociodémographiques

Penchons-nous désormais sur les différents profils et leur rapport à la suppression éventuelle de l'obligation de vote. De manière similaire à De Winter, Dumont et Ackaert⁵⁹, l'opérationnalisation des données pour les analyses qui suivent s'est effectuée de façon dichotomisée. Pour des raisons de traitement statistique, nous avons divisé les catégories de réponse entre voter « *toujours* », d'une part, et, d'autre part, « *la plupart du temps ; parfois ; jamais* » si on supprimait le vote obligatoire. Cela ne nous laisse plus que deux catégories opposables et facilement interprétables. Nous traiterons essentiellement du cas des Wallons.

En ce qui concerne le profil sociodémographique des Belges qui déclarent toujours aller voter si le vote n'était plus obligatoire, certaines différences non négligeables sont à remarquer. Outre le fait que les hommes auraient légèrement plus tendance que les femmes à toujours se rendre aux urnes, l'âge a une influence significative sur ce comportement. Les catégories les plus jeunes de la population belge ainsi que spécifiquement wallonne sont celles qui se rendraient toujours aux urnes (plus de 51 % des jeunes wallons de 18 à 24 ans), alors que ce comportement électoral décroît rapidement avec l'âge : ils ne sont plus que 46,8 % pour les 25-34 ans, 46,9 % pour la classe d'âge des 35-44 ans et seulement 42,9 % pour les 45-54 ans. Les catégories les plus âgées de la population se stabilisent autour des 42 %. De manière notable, cette hypothèse irait à l'encontre des observations relevées dans la littérature scientifique dédiée aux abstentionnistes. On y relève en effet un abstentionnisme exceptionnellement élevé parmi les jeunes.

⁵⁹ DE WINTER L., DUMONT P., ACKAERT J., dans FROGNIER A.-P., AISH A.-M., 2003.

Tableau 4 : Pourcentage des électeurs qui iraient toujours voter (par classe d'âge, en 2003)

	Belgique	N	Wallonie	N
18-24	44,80%	103	51,20%	43
25-34	43,00%	161	46,80%	59
35-44	40,80%	173	46,90%	68
45-54	38,30%	148	42,90%	60
55-64	40,00%	120	42,20%	43
65 et plus	37,20%	166	43,20%	67
Total		871		340

Pondéré par âge, sexe et éducation

Le rapport à l'activité professionnelle est aussi une variable qui influence fortement sur le comportement face à l'obligation de vote. La proportion des individus ayant un emploi rémunéré affirmant qu'ils iraient *toujours* voter est sensiblement supérieure à celle des inactifs professionnels – chômeurs, pensionnés, étudiants, invalides.

Mais le type d'emploi est aussi déterminant. La catégorie socio-professionnelle qui exercerait le plus son droit de vote est celle des cadres et des dirigeants wallons : 59 % d'entre eux se rendraient systématiquement aux urnes. A contrario, un peu plus de 30 % des travailleurs non qualifiés iraient encore dans l'isoloir si le vote était obligatoire. Entre ces deux extrêmes, se situent les indépendants (41,1 %), les travailleurs qualifiés (41,7 %) et les employés (35,7 %).

Tableau 5 : Pourcentage des électeurs qui iraient toujours voter (par profession, en 2003)

	Belgique	N	Wallonie	N
Cadres – Dirigeants	52,20%	329	59,00%	128
Employés	35,20%	116	35,70%	41
Indépendants	40,10%	61	41,10%	23
Travailleurs qualifiés	39,20%	62	41,70%	25
Travailleurs non qualifiés	27,70%	89	30,80%	28
Sans réponse	34,20%	90	46,60%	41
Total		747		286

Pondéré par âge, sexe et éducation

Qu'en est-il de la relation au placement subjectif dans une classe sociale déterminée ? En la matière, nous observons de sensibles différences. Les individus wallons se situant dans une classe sociale moyenne supérieure ou dans une classe supérieure (respectivement 58,1 % et 51,6 %)

annoncent beaucoup plus une propension au vote systématique que ceux qui estiment appartenir aux classes moyennes inférieures ou ouvrière (respectivement 41,7 % et 36,5 %).

Tableau 6 : Pourcentage des électeurs qui iraient toujours voter (par classe sociale subjective, en 2003)

	Belgique	N	Wallonie	N
Classe ouvrière	28,30%	226	36,50%	104
Classe moyenne inférieure	42,70%	283	41,70%	85
Classe moyenne supérieure	52,70%	309	58,10%	122
Classe supérieure	47,50%	28	51,60%	16
Ne sait pas	45,50%	25	59,10%	13
Total		971		340

Pondéré par âge, sexe et éducation

Ces différences significatives dans les domaines de l'emploi et de la classe sociale pourraient-elle être expliquées par le niveau de capital scolaire ? Cette relation avec le comportement de vote est conséquente et paraît même linéaire. Seuls 29,7 % des électeurs wallons qui n'ont jamais dépassé les études primaires iraient toujours voter. Ils seraient 40,1 % parmi ceux qui ont atteint le secondaire inférieur et 45,8 % parmi ceux qui ont terminé leurs secondaires. Parmi les répondants à fort capital scolaire, le total s'élève : 55,9 % des répondants ayant effectué des études supérieures non universitaires et 74,2 % des universitaires iraient systématiquement voter. Les chiffres sont révélateurs : près de trois quarts des universitaires se révéleraient être des participationnistes systématiques pour moins d'un tiers des répondants wallons n'ayant pas dépassé les études primaires.

Tableau 7 : Pourcentage des électeurs qui iraient toujours voter (par niveau de capital scolaire, en 2003)

	Belgique	N	Wallonie	N
Primaire	24,80%	121	29,70%	47
Secondaire inférieur	34,60%	149	40,10%	65
Secondaire supérieur	41,70%	295	45,80%	115
Supérieur	52,80%	189	55,90%	66
Universitaire	66,50%	117	74,20%	46
Total		871		339

Pondéré par âge, sexe et éducation

Le rapport à la religion semble avoir un effet sur le comportement électoral. La fréquence de la pratique religieuse, dans le chef des répondants affirmant appartenir au catholicisme ou au christianisme, est statistiquement liée au fait que le répondant irait toujours voter. Les pratiquants réguliers wallons seraient plus nombreux (61,2 %) que les pratiquants occasionnels (37,4 %) à annoncer un vote systématique. Les tenants d'une autre religion ne semblent pas révéler de comportement différent des chrétiens.

Enfin, remarquons que 51,9 % des libres penseurs wallons se rendraient toujours aux urnes tandis que les athées ne seraient que 40,4 % à être des participationnistes structurels.

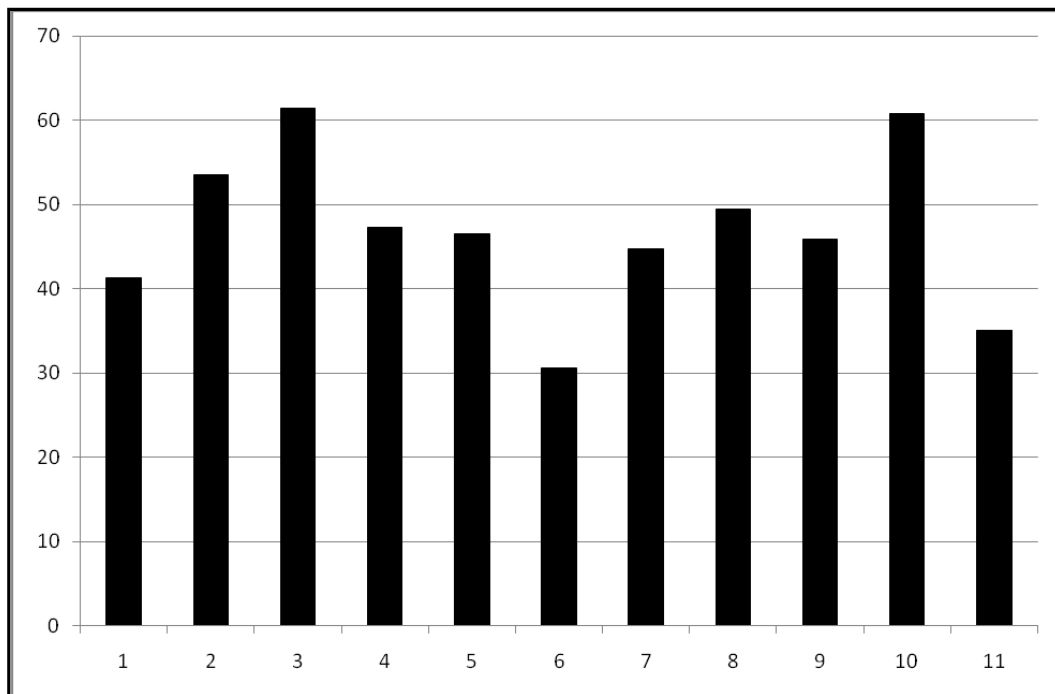
Tableau 8 : Pourcentage des électeurs qui iraient toujours voter (par croyance religieuse, en 2003)

	Belgique	N	Wallonie	N
Sans religion	43,60%	123	40,40%	46
Libre penseur	52,90%	101	51,90%	42
Autre religion	43,50%	50	47,60%	20
Catholique (ou chrétien) marginal	33,10%	301	37,40%	110
Catholique (ou chrétien) irrégulier	43,30%	174	51,10%	68
Catholique (ou chrétien) pratiquant	47,60%	121	61,20%	52
Sans réponse	12,50%	1		
Total		871		338

Pondéré par âge, sexe et éducation

L'autopositionnement des répondants sur un axe gauche-droite présente un schéma particulier et extrêmement variable si le répondant déclare se situer plutôt à gauche, au centre ou plutôt à droite. Sa représentation graphique en forme de 'M' témoigne qu'il y a peu de différence flagrante sur cette question de l'obligation de vote entre ceux qui se classent à gauche et ceux qui se situent à droite. Par ailleurs, les catégories de la population qui se positionnent exactement au centre de cet axe sont celles qui iraient le moins souvent voter si le vote n'était plus obligatoire en Belgique. A l'opposé, les individus se situant clairement à gauche (aux alentours du chiffre « 2 ») ou clairement à droite (aux environs du chiffre « 9 ») seraient les plus participationnistes. Plus globalement, on pourrait supposer que les électeurs qui parviennent à se placer sur cet axe sont ceux qui perçoivent la différence idéologique entre la gauche et la droite ainsi que l'utilité, en cette matière, des élections et de l'importance du vote.

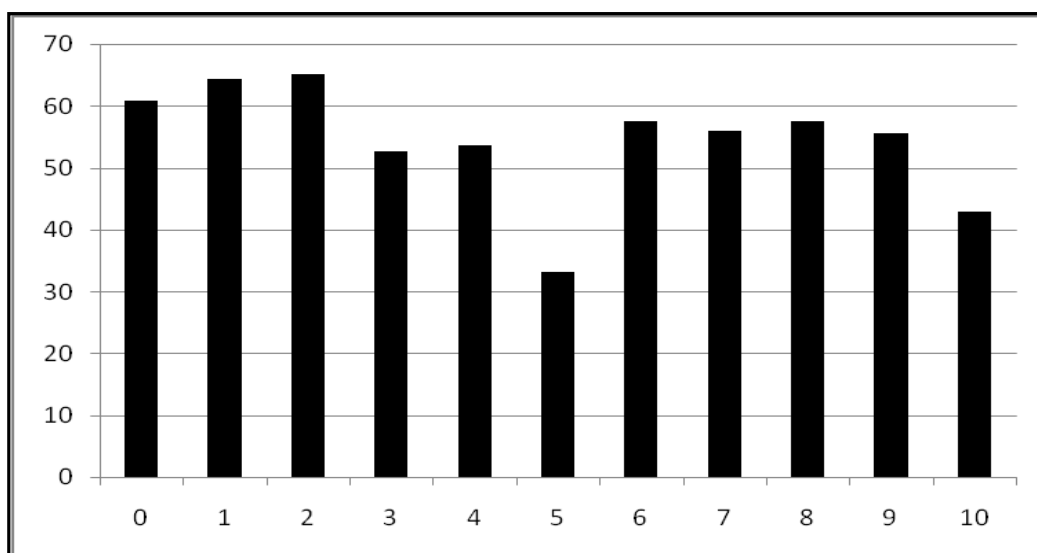
Graphique 1 : Pourcentage des électeurs belges qui iraient toujours voter (autopositionnement gauche-droite, en 2003)



Pondéré par âge, sexe et éducation

Le graphique wallon (Graphique 2) témoigne de niveaux de participation potentielle supérieurs, tant à gauche qu'à droite, tout en obéissant à la même structure générale que celle de la figure précédente.

Graphique 2 : Pourcentage des électeurs wallons qui iraient toujours voter (autopositionnement gauche-droite, en 2003)



Pondéré par âge, sexe et éducation

Si l'on croise le comportement en cas de suppression de l'obligation de vote avec une variable de connaissance politique, les chiffres sont éclairants. La connaissance politique est évaluée à partir de cinq questions de « connaissance générale » sur la politique (allant de la politique locale à la politique étrangère). Les résultats se donnent à voir sur une échelle allant de 0 à 5 (0 = aucune bonne réponse et 5 signifiant cinq bonnes réponses). 83,3 % des répondants wallons qui ont un maximum de bonnes réponses continueraient à toujours aller voter, alors que 56,1 % de ceux qui ont quatre bonnes réponses sur cinq adopteraient le même comportement. On note une nette tendance à la baisse de participation électorale en fonction du degré de connaissance politique : moins un citoyen connaît la politique, moins il ira systématiquement voter. Pour preuve, parmi les Wallons qui n'ont trouvé aucune bonne réponse aux cinq questions posées, on ne recense que 31,1% d'entre eux qui se rendraient toujours aux urnes.

Tableau 9 : Pourcentage des électeurs qui iraient toujours voter (par bonne réponse en matière de connaissance politique, en 2003)

	Belgique	N	Wallonie	N
5	70,90%	39	83,30%	10
4	52,80%	102	56,10%	23
3	48,90%	209	57,00%	81
2	41,70%	292	48,30%	116
1	32,60%	174	36,80%	68
0	21,90%	55	31,10%	41
Total		871		339

Pondéré par âge, sexe et éducation

Pour résumer, la suppression de l'obligation de vote aurait un impact considérable sur la frange particulièrement fragile de la population, singulièrement en termes socioéconomiques. Certaines catégories de la population déserteraient les isolements : les sans-emplois, les citoyens à faible capital scolaire, les travailleurs non-qualifiés ou encore ceux s'estimant appartenir à la classe ouvrière.

Suppression de l'obligation de vote et résultats électoraux

Quels pourraient être les effets de la suppression de l'obligation de vote sur les rapports de force électoraux et politiques ?

Au sud de la frontière linguistique, le paysage politique est assez dispersé sur le comportement relatif à l'éventualité de supprimer le vote obligatoire. De manière générale, les électors de tous les partis enregistrent un déclin des participationnistes structurels comparé aux données de 1999. Mis à part ECOLO, les trois partis dits « traditionnels » voient une part significative de leur électorat affirmer ne plus vouloir toujours voter. En 2003, près de 55,1 % des électeurs d'ECOLO et du CDH affirment qu'ils continueraient à aller voter systématiquement, tandis que seuls 42,8 % des électeurs socialistes feraient de même. Les électeurs MR (52,2 %) se situent entre ces deux pôles. Sur cette base, on pourrait imaginer que le PS a le plus à perdre d'une réforme alors que ECOLO et le CDH, y auraient le plus à gagner. Cette interprétation rapide doit être nuancée. Le même travail mené en 1999 conduisait à des résultats différents. ECOLO semblait alors avoir le plus à perdre. Il s'agit bien sûr de voir les « termes » de chaque élection pour saisir certaines

évolutions. En 1999, le PS était un perdant du scrutin et ECOLO le principal gagnant. En 2003, c'était l'inverse. On ne s'adresse donc pas nécessairement aux mêmes électeurs. Ceux d'ECOLO en 2003 constituent le socle fidèle du parti. Leur profil n'est pas identique aux électeurs volatils.

Tableau 10 : Electeurs wallons déclarant qu'ils iraient toujours voter (par parti)

	2003	N	1999	N	Evolution
PS	42,50%	88	58,10%	180	- 15,6 points
MR	51,80%	73	59,80%	171	- 8,0 points
CDH	56,90%	62	71,00%	115	- 14,1 points
ECOLO	56,10%	37	54,10%	131	+ 2,0 points
Total		260		597	

Pondéré par âge, sexe et éducation

Par ailleurs, si l'on procède à la somme des voix des petits partis (Vivant, RESIST, du Front National, du PTB-UA et des « autres partis ») (N=29) dans l'échantillon belge pris ici comme référence pour obtenir un nombre de cas suffisant, ils n'apparaissent pas comme les perdants potentiels de la suppression de l'obligation de vote. En effet, 48,3 % des répondants déclarent qu'ils continueraient à toujours voter. Ce chiffre est quasiment identique à celui de la moyenne des autres partis, signifiant que, en votant pour ces petits partis, les électeurs n'émettent pas nécessairement un « vote de protestation » parce qu'ils sont obligés d'aller voter. Le vote obligatoire en Belgique ne peut donc pas être considéré comme une règle qui favorise l'émergence de nouveaux partis sur la scène politique.

Enfin, si l'on agrège, pour l'année 2003, les catégories « *vote blanc* », « *vote nul* » et « *ne s'est pas rendu aux urnes* », nous obtenons un échantillon de 174 individus (8,4 % des électeurs de l'échantillon). Parmi tous ces non-votants et ces bulletins nuls ou blancs, seuls 17,2 % des sondés déclarent qu'ils iraient toujours voter. Ce sont principalement ceux qui ont voté blanc et nul qui sont ceux qui se rendraient le moins souvent aux urnes si le vote n'était plus obligatoire. Ils seraient respectivement 8,9 % et 5,6 % à participer systématiquement aux élections. En ce qui les concerne, 28,7 % des électeurs qui n'ont pas voté en 2003 continueraient toujours à aller voter lors des futures élections nationales. Cette donnée atteste qu'une facette du vote de protestation en Belgique s'exprime par un plus grand nombre de bulletins blancs ou non valables que la moyenne européenne.

Confiance et représentativité du Parlement

Lorsque l'on pose la question « *Pensez-vous que les attentes des électeurs sont très bien, assez bien, pas bien ou pas du tout représentées par les élus ?* », les résultats sont fortement liés au fait de se rendre aux urnes dans l'hypothèse où le vote ne serait plus obligatoire. 54,3 % des répondants wallons qui estiment être bien représentés par les élus continueraient à toujours aller voter, tandis que les individus les plus désabusés par rapport au processus électoral et au principe de la représentation, c'est-à-dire ceux qui estiment ne pas du tout être représentés par ceux qui siègent au parlement, ne sont qu'un peu plus du quart (25,6 %) à affirmer leur volonté de voter à chaque élection. En d'autres mots, si l'on estime être bien représenté lors des élections, on aura plus tendance à continuer à aller voter systématiquement.

Tableau 11 : Pourcentage des électeurs qui iraient toujours voter (par représentativité des électeurs, en 2003)

	Belgique	N	Wallonie	N
Très bien	63,60%	42	54,30%	19
Assez bien	46,80%	532	51,40%	197
Pas bien	36,60%	203	41,80%	74
Pas du tout	23,60%	34	25,60%	11
Ne sait pas	23,20%	60	33,00%	37
Total		871		338

Pondéré par âge, sexe et éducation

Interrogés sur la question de savoir si leur vote peut faire la différence, ou l'inverse, les résultats observés sont parallèles avec les réponses à la question précédente. Plus l'individu est persuadé que son vote aura une influence ou, à tout le moins, qu'il permet de faire une quelconque différence, plus il aura tendance à toujours aller voter. *A contrario*, seuls 23,7 % des gens qui estiment que leur vote ne changera rien se rendraient toujours aux urnes.

Tableau 12 : Pourcentage des électeurs qui iraient toujours voter (par importance du vote, en 2003)

	Belgique	N	Wallonie	N
Voter ne changera rien (1)	20,60%	51	23,70%	27
-2	28,30%	88	33,30%	36
-3	37,70%	211	43,20%	92
-4	49,90%	336	59,40%	98
Voter fait une différence (5)	55,20%	170	60,80%	76
Ne sait pas / Non réponse	23,60%	15	36,40%	8
Total		871		337

Pondéré par âge, sexe et éducation

Enfin, la question de la confiance dans le Parlement et dans les partis politiques s'avèrerait aussi déterminante dans le comportement électoral, dès lors que le vote ne serait plus obligatoire. Près de deux tiers des citoyens wallons qui font confiance au Parlement (66,4 %) et / ou aux partis politiques (60,4 %) affirment qu'ils voteraient toujours. A l'inverse, ceux qui font le moins confiance en ces institutions seraient peu nombreux à se rendre aux urnes (27,2 % pour ceux qui se méfient fortement du parlement et 25,5 % pour ceux qui n'ont aucune confiance en les partis politiques). Au final, les personnes qui font confiance au Parlement, qui estiment être bien représentées et dont le vote a une quelconque influence sont ceux qui, par définition, ont le plus tendance à toujours aller voter dans l'hypothèse de la suppression du caractère obligatoire du vote. La méfiance par rapport aux institutions (Parlement ou partis politiques), le fait de croire que son vote ne changera rien ou que l'on est mal représenté sont autant d'éléments qui contribuent à éloigner le citoyen des bureaux de vote.

Tableau 13 : Electeurs qui iraient toujours voter, en fonction de leur confiance dans le Parlement (% , en 2003)

	Belgique	N	Wallonie	N
Beaucoup de confiance	61,1%	11	42,9%	3
Confiance	64,6%	254	66,4%	99
Ni confiance ni méfiance	41,8%	387	47,3%	155
Méfiance	29,2%	169	32,5%	54
Beaucoup de méfiance	19,3%	38	27,2%	22
Ne sait pas	23,4%	11	33,3%	6
Total		870		339

Pondéré par âge, sexe et éducation

Tableau 14 : Electeurs qui iraient toujours voter, en fonction de leur confiance dans les partis politiques (% , en 2003)

Partis politiques	Belgique	N	Wallonie	N
Beaucoup de confiance	87,5%	7	80,0%	4
Confiance	63,8%	150	60,4%	61
Ni confiance ni méfiance	45,6%	419	50,8%	152
Méfiance	34,4%	242	40,8%	93
Beaucoup de méfiance	19,2%	51	25,5%	28
Ne sait pas	9,7%	3	22,2%	2
Total		872		340

Pondéré par âge, sexe et éducation

Conclusion

Avec le Grand-Duché de Luxembourg, la Grèce et Chypre, la Belgique est l'un des rares Etats européens à pratiquer le principe du vote obligatoire pour tous les scrutins qui y sont organisés : élections communales, provinciales, régionales, fédérales et européennes. Cette obligation a permis de conserver des taux de participation très élevés alors même que la participation électorale s'est largement érodée dans de nombreux Etats européens ces trois dernières décennies.

L'obligation de vote est très ancienne puisqu'elle a été adoptée en 1893, en même temps qu'était établi le suffrage universel masculin, tempéré par le vote plural. Pendant près d'un siècle, cette obligation n'a soulevé que peu d'interrogations ou de mises en cause. Durant les années quatre-vingts et plus encore nonante, elle a, au contraire, été dénoncée par un certain

nombre de formations politiques, au premier rang desquelles le VLD. Cette interpellation a généré un débat politique et social, certes confiné mais nouveau.

Dans ce contexte, il était intéressant d'évaluer l'opinion des Belges et de les tester à l'idée d'une suppression du vote obligatoire. D'une manière générale, nous l'avons développé, la volonté de rester un électeur inconditionnel s'est érodée entre 1999 et 2003. Le nombre de participationnistes structurels a singulièrement diminué. Il est bien sûr difficile de jauger une éventualité. Mais il semble que la prise de distance voire l'expression de défiance envers le système politique s'est donc quelque peu approfondie.

Si l'on décline les résultats par catégorie sociodémographique, il est intéressant de noter que les résultats sont conformes aux attentes compte tenu des observations réalisées dans d'autres Etats européens. Si l'obligation de vote était levée, toutes choses égales par ailleurs, les catégories aux positions sociales les plus fragiles ou au capital social et scolaire les plus faibles seraient beaucoup plus enclines à l'abstention que les catégories supérieures et les fortement diplômés. De même, les moins intéressés par la chose publique ou les plus défiants dans le système représentatif seraient de faibles participationnistes. Une observation de l'enquête de 2003 surprend néanmoins en comparaison d'autres configurations nationales : les jeunes seraient des participationnistes relativement assidus. Cette donnée ne serait pas en phase avec les observations recueillies lors des élections dans des pays où le vote n'est pas obligatoire. Au contraire, les 18-24 ans sont généralement le groupe le plus abstentionniste, même si à l'intérieur de ce groupe une ligne de démarcation forte existe en fonction du niveau de diplôme.

Bibliographie

ANDOLFATTO D., « Quand les abstentionnistes s'expriment », *Revue politique et parlementaire*, n° 960, 1992.

BERGOUNIOUX A., MANIN B., *La social-démocratie ou le compromis*, Paris, Presses Universitaires de France, 1979.

DELWIT P., *Les partis socialistes et l'intégration européenne*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1994.

BIRCH S., WATT B., « Remote Electronic Voting: Free, Fair and Secret? », *The Political Quarterly*, n° 1, 2004.

BLAIS A., CARTY R. K., « Does proportional representation foster voter turnout ? », *European Journal of Political Research*, n° 2, 1990.

BLAIS A., *To Vote or Not to Vote: The Merits and Limits of Rational Choice Theory*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 2000.

BOUT DE L'AN C., GREFFET F., « L'abstention, symptôme des mutations démocratiques européennes », *La Revue politique et parlementaire*, n° 1031, 2004.

BRECHON P., « Comprendre les logiques d'abstention », *Revue politique et parlementaire*, n° 1020-1021, 2002.

CASTEL R., *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

CHICHE J., DUPOIRIER E., « L'abstention aux élections législatives de 1997 », dans PERRINEAU P., YSMAL C., (éds.), *Le vote surprise. Les élections législatives des 25 mai et 1er juin 1997*, Paris, Presses de sciences po, 1998.

CREPAZ M., « The impact of party polarization and postmaterialism on voter turnout », *European Journal of Political Research*, n° 2, 1990.

DE WINTER L., DUMONT P., ACKAERT J., « La participation électorale réelle et potentielle : des vertus du vote obligatoire », dans FROGNIER A.-P., AISH A.-M., (éds.), *Elections, la rupture ? Le comportement des Belges face aux élections de 1999*, Bruxelles, De Boeck, 2003.

DELWIT P., *Composition, décomposition et recomposition du paysage politique en Belgique*, Bruxelles, Labor, 2003.

DELWIT P., POIRIER P., *Parlement puissant, électeurs absents. Les élections européennes de juin 2004*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2005.

DELWIT P., « L'introuvable électeur ? La participation électorale en Europe depuis 1945 », dans HASTINGS M., DE WAELE J.-M., (éds.), *Le*

vote obligatoire en Europe, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.

DESESQUELLES A., « La participation électorale au printemps 2004, un électeur inscrit sur quatre s'est abstenu à tous les scrutins », *Insee-Première*, n° 998, 2004.

DEWACHTER W., *De Wetgevende Verkiezingen als Proces van Machtsverwerving in the Belgisch Politiek Bestel*, Leuven, Standaard Wetenschappelijke Uitgeverij, 1967.

DOLEZ B., « A la recherche de l'abstentionnisme différentiel. Actualité d'une vieille question », *Revue française de science politique*, n° 4, 2000.

DUPRIEZ L., *L'organisation du suffrage universel en Belgique*, Paris, Larose, 1901.

DUVERGER M., *Les partis politiques*, Paris, Points-Seuil, 1992.

FRANKLIN M.N., « Electoral engineering and Cross-National Turnout Differences: What role for compulsory voting ? », *British Journal of Political Science*, n° 1, 1999.

HERAN Fr., « Voter toujours, parfois ou ... jamais », in CAUTRES, B., MAYER, N., (éds.), *Le nouveau désordre électoral. Les leçons du 21 avril 2002*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.

LIJPHART A., « Unequal Participation: Democracy's Unresolved Dilemma », *American Political Science Review*, n° 1, 1997, p. 7-8.

MABILLE X., *Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement*, Bruxelles, CRISP, 3^e édition, 1997.

MAGNETTE P., LUYTEN D., « L'idée du parlementarisme en Belgique », dans GUBIN E., NANDRIN J.-P., GERARD E. et WITTE E., (éds.), *Histoire de la Chambre des représentants de Belgique*, Chambre des représentants, Bruxelles, 2003.

MAIR P., VAN BIEZEN I., « Party Membership in Twenty European Democracies. 1980-2000 », *Party Politics*, n° 1, 2000.

MAYER N., PERRINEAU P., *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 1992.

McALLISTER L., « Steady State or Second Order? The 2003 Elections to the National Assembly for Wales », *The Political Quarterly*, 2004.

MICHEL L., dans DELWIT P., DE WAELE J.-M., (éds), *Les présidents de partis répondent ... Vers une recomposition du paysage politique en Belgique*, Bruxelles, Labor, 1998.

MÜLLER-ROMMEL F., *New politics in Western Europe : the rise and success of green parties and alternative lists*, Boulder, Westview Press, 1989.

NARUD HANNE M., VALEN H., « Decline of electoral turnout: the case of Norway », *European Journal of Political Research*, n° 2, 1996.

OFFERLE M., « Elections européennes. Des voix qui parlent : les élections du 13 juin 1999 en France », *Regards sur l'actualité*, 1999.

PACEK A., RADCLIFF B., « Turnout and the vote for Left-or-Centre Parties : A cross-national Analysis », *British Journal of Political Science*, n° 1, 1995.

PARODI J.-L., « Les élections « intermédiaires » du printemps 2004 : entre structure et événement », *Revue française de science politique*, n° 4, 2004.

PATTIE C., JOHNSTON R., « A low turnout landslide : Abstention at the British General Election of 1997 », *Political Studies*, n° 2, 2001.

PILET J.-B., « Le Rassemblement Wallon (RW) et le Front Démocratique des Francophones (FDF) : des partis victimes de leurs succès » dans DELWIT P., *Les partis régionalistes en Europe. Des acteurs en développement ?*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2005.

PURDAM K., FIELDHOUSE E., KALRA V., RUSSELL A., *Voter engagement among black and minority ethnic communities*, Research Report, The electoral commission., 2002.

RADCLIFF B., DAVIS P., « Labor Organization and Electoral participation in Industrial Democracies », *American Journal of Political Science*, n° 1, 2000.

RALLINGS C., THRASHER M., « Not all 'second-order' Contests are the same: Turnout and Party choice at the Concurrent 2004 Local and European Parliament Elections in England », *British Journal of Political Science and International Relations*, n° 4, 2005.

REIF K., « National Electoral Cycles and European Elections 1979 and 1984 », *Electoral Studies*, n°3, 1984.

REIF K., « Ten Second-order national elections », in REIF K., (éds.), *Ten Second-order national elections*, Aldershot, Gower, 1985.

REIF K., SCHMITT H., « Nine Second-order National Elections: a Conceptual Framework for the Analysis of European Election Results », *European Journal of Political Research*, n° 1, 1980.

SIEGFRIED A., *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Paris, Armand Colin, 1964, 2^e édition.

STENGERS J., « Histoire de la législation électorale en Belgique », dans NOIRET S., (éd.), *Stratégies politiques et réformes électorales : Aux origines des modes de scrutin en Europe aux XIX^e et XX^e siècles*, Baden-Baden, Nomos Verlagsgesellschaft, 1990.

SUBILEAU F., TOINET M.-F., *Les chemins de l'abstention. Une comparaison franco-américaine*, Paris, La découverte, 1993.

SWYNGEDOUW M., « Mesures de la volatilité électorale en France (1993-1997) », *Revue française de science politique*, n° 3, 2000.

VAN EENOO R., « Systèmes électoraux et élections. 1830-1914 », dans GUBIN E., NANDRIN J.-P., GERARD E. et WITTE E., (éds.), *Histoire de la Chambre des représentants de Belgique*, Chambre des représentants, Bruxelles, 2003.

VAN EGMOND M., DE GRAAF NAN D. & VAN DER EIJK NAN D., « Electoral participation in the Netherlands : Individual and contextual Influences », *European Journal of Political Research*, n° 2, 1998.

VAN HAUTE E., « La Volksunie (VU) : triomphe des idées, défaite du parti », in DELWIT P., *Les partis régionalistes en Europe. Des acteurs en développement ?*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2005.

VAN ROMPUY H., *Discours à l'occasion de la journée d'étude du CEPES*, « Vers une nouvelle démocratie », Cahiers du CEPES, n°5, 1993.

WATTENBERG M.P., « The decline of Party Mobilization », in DALTON R.J., WATTENBERG M.P., (éds.), *Parties Without Partisans Political Change in Advanced Industrial Democracies*, Oxford, Oxford University Press, 2002.